



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation du premier Conseil vaudois de formation professionnelle

Le Conseil vaudois de formation professionnelle est inscrit dans la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr). Il a notamment pour mission de conseiller dans le domaine stratégique, fournir un appui dans le domaine prospectif et assurer un lien avec les autres domaines de formation. Nommé par législature, et dès lors que la LVLFPr est entrée en vigueur en 2010, la création de cet organe est une nouvelle étape importante pour la mise en oeuvre de cette loi.

Le Conseil d'Etat institue par législature un Conseil vaudois de formation professionnelle selon l'article 6 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr). Le règlement précise que dans le cadre de sa mission, le Conseil vaudois de formation professionnelle donne son avis sur les options stratégiques envisagées par le département en charge de la formation professionnelle, examine les sujets qui lui sont soumis, émet des propositions et collabore au développement de la qualité et des réseaux.

En sa qualité d'organe consultatif représentant les partenaires de la formation professionnelle, le Conseil vaudois de formation professionnelle comprend comme membres la cheffe du département, le chef du service en charge de la formation professionnelle, six représentants des organisations du monde du travail - dont au moins deux représentants syndicaux -, un représentant des Hautes écoles spécialisées, un représentant des Ecoles supérieures, deux directeurs d'établissements d'enseignement postobligatoire, et deux enseignants.

Les membres désignés par le Conseil d'Etat sont :

- * Mme Laurence Lambert, secrétaire générale adjointe de l'AVDEMS
- * M. Julien Guex, sous-directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
- * M. Jacques Desgraz, secrétaire général adjoint de la Fédération patronale vaudoise
- * M. Olivier Barraud, Syndicat SEV

- * M. Claude-Alain Frund, Syndicat Movendo
- * Mme Valérie Borloz Schaller, Union syndicale vaudoise
- * Mme Catherine Hirsch, directrice de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD)
- * Mme Sarah Benkhettab, directrice de l'Ecole supérieure d'ambulanciers et soins d'urgence romande (ES-ASUR)
- * M. Michel Tatti, directeur du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV)
- * M. Patrick-Ronald Monbaron, directeur du Gymnase Provence
- * M. Alain Moser, enseignant à l'ETML
- * M. Christophe Unger, enseignant à l'ETML.

Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat en charge du DFJC, présidera cette commission dont M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP), sera vice-président.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2012

DFJC, Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 63 06